

## DECLARATION UE DE CONFORMITÉ

1. Référence produit : LVVE212N (2020/076LVC, 2021/049LVC)
2. Nom et adresse du fabricant :  
SAS CLUB INTERCHASSE-LIGNE VERNEY CARRON  
Parc Synergie Val de Loire – 2e Avenue  
45130 Meung-sur-Loire – France
3. La présente déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant :  
SAS CLUB INTERCHASSE-LIGNE VERNEY CARRON  
Parc Synergie Val de Loire – 2e Avenue  
45130 Meung-sur-Loire – France
4. L'objet de la déclaration: réf LVVE212N

L'objet de la déclaration décrit au point 4 est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union applicable : Règlement (UE)

5. 2016/425 : 1.1 - 1.2 - 1.3.1 - 1.3.2 - 1.4 - 2.4 - 2.13

Références des normes harmonisées pertinentes appliquées : EN ISO 13688 (2013) - Fiche IFTH EPI particulier N° 2 version 4

6. basée sur les exigences 5.1, 5.2, 5.3, 5.5, 5.6 de la norme NF S 74-567 (2020)

L'organisme notifié IFTH, avenue Guy de Collongue, 69134 Ecully, France (N° 0072) a établi l'attestation d'examen UE de type

7. N° 0072 / 1450 / 162 / 02 / 21 / 0014

Le 21 septembre 2021

SAS CLUB INTERCHASSE-LIGNE VERNEY CARRON  
Parc Synergie Val de Loire – 2e Avenue  
45130 Meung-sur-Loire – France

Sylvain LEYMARIE, Président

Signature :

